



Association des Saint Léger de France et d'Ailleurs
Mairie – Rue de Gasma – 49280 Saint Léger sous Cholet
assostleger@orange.fr

BULLETIN DE LIAISON – DÉCEMBRE 2022

Réunion du Conseil d'Administration Samedi 8 et Dimanche 9 octobre 2022 à Trith-Saint-Léger (Nord)

Les membres du Conseil d'administration se sont réunis les 08 et 09 octobre 2022 à la salle du château Alnot, commune de TRITH SAINT LEGER (59).

PRÉSENTS :

Guy MALBRAND (Président) - St Léger de Montbrillais (86)
Carole VALENTIN (Secrétaire) - St Léger près Troyes (10)
Nathalie CHAUVEAU (Secrétaire adjointe) - St Léger le Petit (18)
Christophe RIPOCHE (Commission Internet) - St Léger sous Cholet (49)

ABSENTS ou EXCUSÉS :

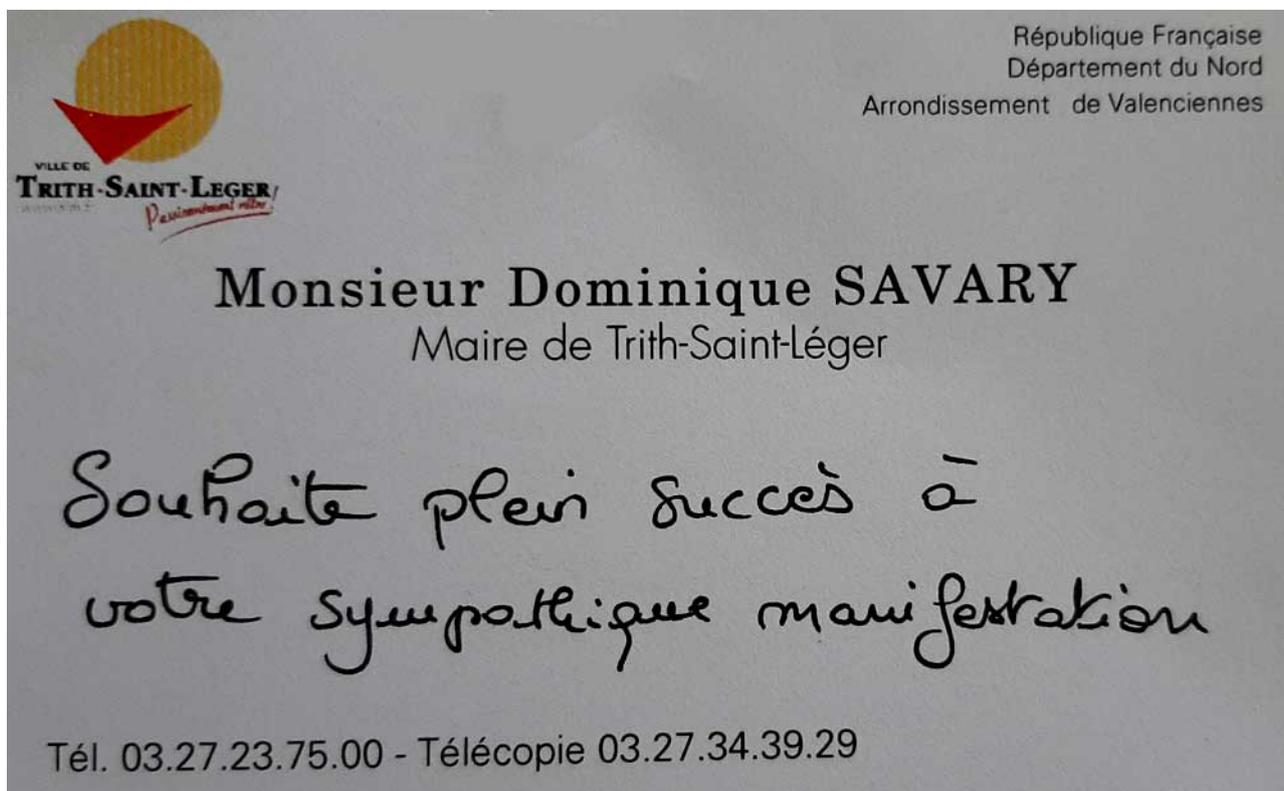
Valérie RENAULT (Trésorière) – St Léger de Montbrun (79)
Didier HALLAIS (Commission Projets) – Montlouis sur Loire (37)
Jean-Pol SCHUMACKER (Vice-Président) – St Léger en Gaume (Belgique)
João DOS SANTOS SILVA (Vice-Président) – St Léger de Balson (33)
Daniel TURLIN (Vérificateur aux comptes) - St Léger les Domart (80)

INVITEE :

Béatrice BAUDRIN – Trith St Léger

INVITES EXCUSES :

Marie-José JACQUEMONT – Référente de la Région Belgique / Nord / Picardie
Dominique SAVARY, Maire de Trith Saint Léger



Tous les participants sont arrivés à Trith-Saint-Léger dès le vendredi soir 07 octobre 2022.
De ce fait, il a été décidé, à l'unanimité, de modifier les horaires des réunions : samedi 8 octobre de 10h à 12h
et de 15h à 18 h.

ACCUEIL

Remerciements à Béatrice Baudrin pour son bel accueil à Trith St Léger.

Remerciements pour leur présence à Mesdames Savary, épouse du maire malade, venue le représenter, et Christelle Chopin, adjointe aux affaires sociales ainsi qu'à son époux, responsable de communication à la mairie

Nous souhaitons la bienvenue à Jean-Pol et João, absents excusés qui ont intégré le conseil d'administration, après leur élection lors de l'Assemblée générale de mai 2022 à St Léger les Vignes (44).

VIE DE L'ASSOCIATION

Réunion début d'année 2023 si besoin et en visio : à préparer par Carole avec zoom ou teams

1. L'avenir de notre Association

Rappel pour l'AG de 2023 : Il est fait appel à candidature pour intégrer le conseil d'administration (voir ci-dessous)

2. Point sur les tiers sortants

- Tiers sortant 2023 : Guy MALBRAND – Carole VALENTIN
- Tiers sortant 2024 : Christophe RIPOCHE – Valérie RENAULT – Didier HALLAIS
- Tiers sortant 2025 : Nathalie CHAUVEAU – Jean-Pol SCHUMACKER – João DOS SANTOS SILVA
- Tiers sortant 2026 : Guy MALBRAND – Carole VALENTIN

Le renouvellement des tiers sortants 2023 sera proposé lors de l'assemblée générale de 2023.

Il est rappelé que Guy MALBRAND a accepté la présidence jusqu'en 2023. Il faudra donc élire un nouveau président. Afin que le bureau soit complet, il faudra faire appel à candidature. Y songer.

3. REFERENTS : leurs fonctions

- Contact avec les Saint-Léger de **toute la Région** : en particulier si l'un n'a pas de correspondant. Il doit effectuer des démarches, afin d'essayer de trouver un correspondant.
- Tombola :
 1. Diffuser les billets de tombola aux correspondants de Saint-Léger de la Région
 2. Collecter les billets vendus de la Région et les renvoyer à Edmond Lelièvre, St Léger sur Sarthe

4. CORRESPONDANTS : leurs fonctions

- Etre en relation avec la municipalité et la population, et faire passer les informations



avant l'apéritif, côté jardin

POINT FINANCIER

1. Situation financière de l'Association

La situation des comptes, arrêtés au 08 octobre 2022, présente les soldes suivants :

- Crédit Mutuel Loudun 2024.70 €
- Remboursement SL les Vignes..... + 2 000.00 €
- Livret A 33 402.26 €
- Prêt à St Léger sous Cholet 5 000.00 €

2. Bilan financier de la saison 2 – Rose Saint Léger

Tous les paiements ont été effectués.

3. Point sur les cotisations 2022

Certaines collectivités ont payé deux fois ou plus leur cotisation.
Les cotisations supplémentaires sont inscrites pour les années suivantes.

4. Point du commissaire aux comptes pour l'année 2022

Le vérificateur aux comptes n'a pu assister à notre réunion de Conseil d'administration.
Nota : Il est précisé que les comptes 2022 seront validés lors de l'Assemblée générale de 2023.

5. Remboursement de St Léger les Vignes (AG du 23/24 mai 2022)

La mairie a subventionné à hauteur de 1405 euros. Leur bilan est donc en équilibre.
Il nous sera remboursé le prêt de 2 000 €.

6. Indemnités kilométriques : demande de prise en charge par l'asso pour les membres du CA

Cette question a déjà été posée à SAINT LEGER SOUS BRIENNE (2018) et voici la réponse apportée :
Après concertation, il est décidé que le remboursement sera abandonné, étant précisé que, si l'association ne rembourse pas les indemnités kilométriques, il y a possibilité de le notifier lors de la déclaration des revenus au vu d'une attestation de l'association. Il a été précisé que les membres du CA peuvent déclarer les frais de déplacement dans leur déclaration de revenus.

Les membres présents souhaitent maintenir ce choix.

Ce point sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de Conseil d'Administration.

7. Point sur les stocks

Guy et Valérie vont faire un point sur les stocks : écharpes, casquettes, tee-shirts et médailles

COMMISSION TOMBOLA

1. La tombola et ses sponsors

Guy MALBRAND précise qu'il n'y a aucune inquiétude pour l'organisation de la tombola de 2023 dans les mêmes conditions qu'habituellement.

Maître de Balorre, huissier en charge du contrôle de la tombola, accepte de nouveau cette mission et les sponsors -- Crédit Mutuel et MMA Assurances de Loudun -- sont toujours de la partie.

Pour la tombola de 2023, l'appel aux lots a été lancé dès juin 2022 avec relance en septembre. L'association offrira un lot « surprise » sur la base de 300€ et 5 paniers garnis. Un lot sera offert aux Saint-Léger ayant vendu des tickets de tombola mais qui n'auraient pas de lots gagnants.

La tombola participative s'étant révélée un véritable succès, elle sera reconduite en 2023 et récompensera les Saint-Léger vendeurs. Rappel : seront offertes casquettes, écharpes aux Saint-Léger qui ont vendu des billets mais qui n'ont pas de participants au Rassemblement de Pentecôte 2023.

Afin de gérer au mieux les promesses de lots, il a été décidé de créer une adresse mail spécifique : stleger.tombola@orange.fr.

Cependant, la boîte mail a été créée à l'intérieur de la boîte mail de l'association. Par conséquent, Nathalie a dû faire le relais pour transférer les mails, répondre aux mails pour remercier et gérer les envois et les relances. C'est un travail important. La commission a été créée dans le but qu'elle puisse gérer de A à Z la

tombola : demande de lots, réception des promesses, relance si besoin, remerciements aux donateurs, impression des tickets, envoi des carnets auprès des référents (ou des correspondants pour certains Saint-Léger), tirage des lots en relation avec l'huissier, réception des lots le jour de la distribution et aide pour la distribution.

Pour la prochaine tombola, nous veillerons à ce qu'une nouvelle boîte aux lettres soit bien créée et qu'elle puisse fonctionner comme prévu. Nous veillerons également à ce que les contacts soient intégrés.

Membres de la commission Tombola : Alain ROBERT (responsable), Edmond LELIEVRE, Guy MALBRAND, Christian BLASSON, Valérie RENAULT, Jean-Pol SCHUMACKER. (Julien LE FLOHIC s'est retiré de la commission).

Travail effectué par la commission :

- 1^{er} envoi : pour réponse au 1^{er} septembre
- Une 1^{re} relance a été faite le 7 septembre pour les retardataires
- A ce jour : collecte des lots : en cours à 90 % (48 lots)
- Une 2^e relance va être refaite pour les quelques Saint-Léger qui n'ont toujours pas répondu.
- 15 octobre : validation de la maquette et 1^{er} novembre : Imprimerie
- Les billets partiront de St Léger de Montbrillais au plus tard le 15 novembre vers les référents, qui les transmettront aux correspondants des Saint-Léger de leur Région.

COMMISSION PROJETS

1. La Rose « Saint-Léger » saison 3 - responsable de la commission : Didier HALLAIS

La 3^e saison de vente aura lieu fin 2023 pour une livraison début 2024.

Une boîte mail a été créée de la même manière que celle de la tombola (à l'intérieur de celle de l'Association). Par conséquent, nous allons en recréer une indépendante afin que la commission « rose » puisse gérer de A à Z les ventes des rosiers

- Tarif 2023 de la pépinière : 10,69 € TTC
- Il est proposé :
 - ✓ de maintenir le prix de vente à 12€ mais en ajoutant : « sans frais de port à partir 10 rosiers - pensez à vous regrouper pour une commande groupée »
 - ✓ ou 13€ (frais de port inclus)

Décision : maintien du prix de vente à 12 € sans frais de port à partir de 10 rosiers

2. La Gazette des Saint-Léger - Christophe, Nathalie et Carole

De très bons retours pour la Gazette. Poursuite d'une diffusion trimestrielle : planning d'organisation défini afin de respecter les délais de diffusion souhaitée.

Christophe choix des articles	Carole et Nathalie mise en page et diffusion au CA pour validation avant la fin de mois	Nathalie diffusion par mail
JANVIER	FÉVRIER	MARS
AVRIL	MAI	JUIN
JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE

3. Bavoires

La proposition de faire des mugs n'a pas été retenue car trop compliquée à réaliser en raison du stockage et de l'envoi. Il est proposé la confection de bavoires. A ce jour, nous disposons d'un seul devis.

- Transfert une couleur = 5.64 € pièce – H.T. Base 500 unités
- Transfert quadri = 6.09 € pièce – H.T. Base 500 unités
- Frais d'envoi à notre charge
- Couleur : demander un échantillon des couleurs : Nathalie
- Recensement auprès des correspondants qui feront suivre, pour évaluer le nombre que nous pourrions éventuellement commander. Le prix unitaire de revente serait de 10 € : L'association espère un minimum de commande de 500 bavoires.
- Projet courrier : Carole
- Demande de devis complémentaires : Béatrice, Nathalie et Carole
- Juliette CRAYONNE : demander d'un devis pour 1 Léo « Bébé » : Carole

COMMISSION INTERNET

Christophe RIPOCHE et Didier HALLAIS, responsables

Afin d'actualiser les pages d'accueil du site Internet de toutes les communes « Saint Léger », un mail a été adressé à tous les correspondants ou mairies pour leur demander la mise à jour de leur page, certaines informations étant devenues obsolètes. 5 Saint-Léger ont sollicité la mise à jour de leur page.

Relance à faire en janvier 2023 et probablement chaque année.



toujours avant l'apéritif, mais côté château

NOS PROCHAINES RENCONTRES

Les prochaines rencontres prévues "sous réserve de modification des dates par le CA" :

➤ **13^e Rassemblement 2023 à St Léger sous Cholet (49)**

Christophe RIPOCHE nous rappelle que ce rassemblement aura lieu à la **Pentecôte, les 27 et 28 mai 2023**. Le comité d'organisation des Amis de Léo s'est remis au travail :

- Septembre 2022 : premier courrier envoyé par mail aux correspondants et à tous les contacts
- Novembre 2022 : deuxième envoi : programme + fiches d'inscription individuelle et récapitulative avec demande de réponse pour fin février 2023
- Janvier 2023 : vœux et rappel de la date-butoir de fin février
 1. plan A : 600 personnes : salle des Fêtes et repas salles de sport (frais supplémentaires en raison de l'intendance)
 2. plan B : maxi 480 personnes : tout dans la salle des Fêtes

Il est décidé qu'une partie du prêt, qui s'élève à 5 000 €, reste à St Léger sous Cholet, pour un montant de 2 000 €.

St Léger sous Cholet prendra alors à sa charge les dépenses liées au baptême de la rose et aux 25 ans de l'association (invitations, surprises) et ceci leur permettra de gérer plus sereinement le rassemblement.

Tous les participants en sont d'accord.

➤ **Assemblées et Rassemblements futurs**

- ✓ **Assemblée générale 2024 : St Léger de Montbrun (Deux-Sèvres)**
- ✓ **14^e Rassemblement 2025 : St Léger les Mélèzes (Hautes-Alpes)**
Nous avons obtenu la confirmation écrite.
- ✓ **Assemblée générale 2026 : St Léger de Fougeret (Nièvre)**

QUESTIONS DIVERSES

1. Gestion du matériel

Valérie et Guy ont récupéré les objets publicitaires qui étaient toujours stockés à ce jour chez Alain. Un inventaire sera fait. Valérie va les stocker chez elle à St Léger de Montbrun. Elle a également accepté de prendre le relai pour assurer le suivi de la gestion du matériel.

Rappel : Il est précisé que le Léo gonflable, la valise contenant les panneaux des St Léger, les drapeaux et une caisse de fanions sont en stock chez Christophe. De plus, Christophe a récupéré toutes les cartes postales de la « rose ».

2. Compte rendu Assemblée générale 2022

Le compte-rendu, validé par la sous-préfecture de Cholet, n'est pas encore sur le site Internet ; Christophe précise qu'il sera mis en même temps que le compte-rendu de la présente réunion.

3. Prochaines réunions du conseil d'administration

- Conseil d'administration électif à la suite de l'Assemblée générale à St Léger sous Cholet en 2023.
- Prochaine réunion du bureau à programmer : les 7/8 octobre 2023 ou les 14/15 octobre 2023 -- *lieu à déterminer.*
- Rappel : il est proposé d'inviter les référents de chaque Région lors de la réunion d'octobre.
- Réunion en mars 2023 si besoin : à voir en temps voulu.

4. Problème facture Orange

Forfait initial : 37,99 €

Un dépassement non justifié a été constaté sur la facture d'août 2022

- 9h54 durée : 3 secondes
- 9h55 durée : 9 secondes
- 9h56 durée : 2 secondes

➔ Dépassement de 2,99 € par appel soit : 8,97 € au 0.890.210.381

Un nouveau dépassement a été constaté sur la facture de septembre 2022

- 2.79 € pour un appel de 22 minutes au 0 820 191 010

Christophe et Nathalie surveillent attentivement les factures et contacteront Orange si ces dépassements continuent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h.

La secrétaire, Carole VALENTIN

